



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 décembre 2003  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Ordre du jour provisoire

#### et dates de la trente-sixième session de la Commission

## Les activités de la Commission du développement durable et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique

### Note du Secrétaire général

La présente note a été établie à la demande du Conseil économique et social. Il y est rendu compte des décisions de la Commission du développement durable et de leurs incidences éventuelles en ce qui concerne les statistiques et les indicateurs. La Commission de statistique est invitée à prendre cette information en considération lorsqu'elle examinera son ordre du jour provisoire et son programme de travail pluriannuel.

---

\* E/CN.3/2004/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résumé des recommandations formulées par la Commission du développement durable à sa onzième session sur le programme futur, l'organisation et les méthodes de travail .....	1–5	3
II. Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable (2004/2005-2016/2017) .....	6–7	5
III. Incidences sur les travaux de la Commission de statistique .....	8–15	7
A. Système de comptabilité économique et environnementale intégrée .....	8–12	7
B. Les statistiques et indicateurs environnementaux .....	13–14	8
C. Les indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	15	9
IV. Mesures à prendre par la Commission de statistique .....	16	9

## I. Résumé des recommandations formulées par la Commission du développement durable à sa onzième session sur le programme futur, l'organisation et les méthodes de travail

1. À sa onzième session en 2003, la Commission du développement durable a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution dans lequel il déciderait notamment que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait son programme de travail pluriannuel pour la période postérieure à 2003 selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action, chacun des cycles étant axé sur des modules thématiques choisis. À sa session de fond de 2003, le Conseil a adopté ce projet de résolution (voir résolution 2003/61 du Conseil datée du 25 juillet 2003).

2. Les cycles comprendront une année (session) d'examen et une année (session) directive et l'on y abordera les modules thématiques de façon intégrée, compte tenu des volets économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Les moyens d'application, y compris **les informations servant à la prise de décisions**, ainsi que d'autres sujets transsectoriels, devraient être abordés lors de chaque cycle eu égard aux modules thématiques choisis.

3. Les **sessions d'examen** comprendront une évaluation de progrès réalisés dans l'application d'Action 21<sup>1</sup>, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21<sup>2</sup> et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg)<sup>3</sup>, et l'on s'attachera en même temps à identifier les contraintes et les obstacles rencontrés dans le processus d'application concernant les modules thématiques choisis pour le cycle. Les progrès seront évalués en se fondant sur les renseignements donnés dans les rapports des pays et les rapports présentés par les organismes des Nations Unies, de même que sur les informations venant des régions et des sous-régions ainsi que des grands groupes. L'évaluation devrait permettre de mieux comprendre les problèmes les plus importants que pose l'application concernant les modules thématiques et questions choisis et faciliter un débat politique fructueux au cours des **sessions directives** aux fins de renforcer l'application.

4. Dans sa résolution 2003/61, le Conseil économique et social a souligné qu'un système efficace d'établissement des rapports était indispensable pour examiner, évaluer et suivre les progrès réalisés dans l'application. Il a encouragé les pays à présenter des rapports nationaux et à poursuivre les travaux sur la mise au point d'indicateurs du développement durable au niveau national. Les rapports présentés à la Commission devraient faire état des progrès généraux réalisés concernant les trois volets du développement durable, en se concentrant sur le module thématique du cycle, et inclure des aspects touchant tous les niveaux (national, sous-régional, régional et mondial). Il conviendrait d'utiliser les systèmes existants de présentation de rapports dans toute la mesure du possible et de faire un usage efficace des indicateurs du développement durable.

5. Le secrétariat de la Commission du développement durable a été prié, en collaboration étroite avec les autres organisations du système des Nations Unies :

a) De rationaliser l'établissement des rapports de façon à éviter les doubles emplois et à faciliter la tâche des pays;

- b) De fournir des informations ciblées qui mettent en évidence les tendances, les contraintes, les défis et les nouvelles questions;
- c) D'apporter une assistance technique aux pays, sur leur demande, pour l'établissement des rapports nationaux.

## II. Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable (2004/2005-2016/2017)

6. Le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable s'établit comme suit :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2004/2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau</li> <li>• Assainissement</li> <li>• Établissements humains</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2006/2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources énergétiques aux fins du développement durable</li> <li>• Développement industriel</li> <li>• Pollution atmosphérique/atmosphère</li> <li>• Changements climatiques</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2008/2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Développement rural</li> <li>• Sols</li> <li>• Sécheresse</li> <li>• Désertification</li> <li>• Afrique</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2010/2011 <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Extraction minière</li> <li>• Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions intersectorielles</i>
2012/2013 <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Biotechnologies</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Montagnes</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2014/2015 <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mers et océans</li> <li>• Ressources marines</li> <li>• Petits États insulaires en développement</li> <li>• Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; modification des modes de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation
2016/2017	Évaluation globale de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg	

<sup>a</sup> À moins que la Commission n'en décide autrement, ce module thématique continuera de faire partie comme prévu du programme de travail pluriannuel (concerne les modules thématiques définis pour 2010/2011, 2012/2013 et 2014/2015).

7. La douzième session de la Commission du développement durable se tiendra à New York du 14 au 30 avril 2004. La réunion préparatoire de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement se tiendra les trois premiers jours (du 14 au 16 avril). La session d'examen, qui portera sur trois modules thématiques (eau, assainissement et établissements humains), se tiendra les deux semaines suivantes (du 19 au 30 avril).

### **III. Incidences sur les travaux de la Commission de statistique**

#### **A. Système de comptabilité économique et environnementale intégrée**

8. Comme recommandé au chapitre 8 d'Action 21, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a élaboré et affiné, en coopération avec d'autres organismes internationaux et avec des pays, des concepts et méthodes relatifs à la comptabilité économique et environnementale. Un fascicule de comptabilité nationale intitulé, *Integrated Environmental and Economic Accounting 2003 (SEEA 2003)* [Système de comptabilité économique et environnementale intégrée 2003 (SCEE 2003)] a été affiché sur l'Internet sous forme de « livre blanc » et sera publié conjointement par l'ONU, la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale.

9. Le SCEE est un système satellite du Système de comptabilité nationale 1993 (1993-SNA)<sup>4</sup>, qui rassemble les informations économiques et environnementales dans un cadre commun pour mesurer la contribution de l'environnement à l'économie et l'impact de l'économie sur l'environnement. Il représente un énorme progrès dans la normalisation et l'harmonisation des concepts, définitions et méthodes, qui donne aux décideurs un ensemble cohérent d'indicateurs et de statistiques descriptives leur permettant de suivre ces interactions. Les statistiques rassemblées dans ce cadre forment une base de données pour la planification stratégique et l'analyse des politiques qui vise à permettre de déterminer des voies de développement plus durables.

10. La Division de statistique, la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU et l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) ont aussi travaillé activement à l'élaboration d'un système d'information sur les ressources en eau dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau. Le projet de manuel sur la question, *Integrated Environmental and Economic Accounting for Water Resources* (Système de comptabilité économique et environnementale intégrée en matière de ressources en eau), qui réunit les informations économiques et hydrologiques sur les ressources en eau, utilise les concepts, les définitions et les classifications des systèmes classiques de comptabilité tout en évitant de violer les concepts fondamentaux de l'hydrologie. Cette intégration facilite l'examen des questions relatives à l'eau dans le cadre des prises de décisions économiques générales et de l'évaluation de l'impact des politiques économiques sur les ressources en eau et celui des politiques en matière d'eau sur l'économie. D'autres données socioéconomiques pouvant être intégrées dans ce cadre, le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée en matière hydrologique permet de dégager un ensemble cohérent d'indicateurs couvrant les domaines économique, environnemental et social, qui sont définis avec

précision et sont interconnectés dans la mesure où ils sont tirés d'un système de données parfaitement cohérent. En outre, il est également possible de procéder à une analyse plus approfondie en établissant des modèles de scénario et des projections.

11. La Division de statistique et la Division du développement durable se sont également employées à normaliser les termes et définitions relatifs à la comptabilité de l'eau en créant un groupe de discussion en ligne et en invitant à y participer les spécialistes en matière d'hydrologie, de statistique et de comptabilité nationale et les décideurs dans les institutions internationales et agences nationales. Cette initiative vient à point nommé car il est généralement admis que la normalisation des concepts, définitions et classifications en ce qui concerne l'eau constitue un premier pas sur la voie de l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données aux niveaux national et international.

12. La Division de statistique et la Division du développement durable ont récemment lancé au Maroc un projet qui fait appel à la comptabilité de l'eau pour gérer les ressources hydriques de manière intégrée. Ce projet appliquera le système au niveau du bassin fluvial dans tous les bassins hydrologiques du Maroc et intégrera les résultats au niveau national dans le système national. L'expérience marocaine en cours a déjà montré que les diverses institutions pourraient utiliser ce cadre comptable pour faire circuler l'information entre les différents intéressés et créer un système de données intégré relatif à l'eau. Elle pourrait ouvrir la voie à une véritable collaboration au sein du système des Nations Unies aux fins d'aider les pays en développement à se donner les moyens de créer eux-mêmes dans ce domaine un système de données intégré pertinent et cohérent, dans le cadre de la comptabilité de l'eau.

## **B. Les statistiques et indicateurs environnementaux**

13. À sa onzième session, la Commission du développement durable a réaffirmé la nécessité d'élaborer des statistiques et indicateurs environnementaux en soulignant qu'un système efficace d'établissement de rapports était indispensable pour examiner, évaluer et suivre les progrès réalisés dans l'application des programmes visant la durabilité environnementale aux niveaux national, régional et international. Les statistiques de l'environnement représentent le domaine le plus neuf et le moins développé des statistiques. Le programme de travail de la Division de statistique vise à établir et à améliorer constamment l'établissement de rapports périodiques, appuyé par le développement des méthodes, la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'environnement. Ce programme peut être harmonisé avec le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable et l'appuyer, en conservant une approche thématique similaire.

14. L'importance de la formation et du renforcement des capacités aux niveaux national et régional et la nécessité de rationaliser les demandes de données internationales ainsi que celle de développer des méthodologies standard dans ce domaine, exigent une collaboration renforcée entre les organisations internationales s'occupant des statistiques et des informations en matière d'environnement. Il est envisagé de créer un groupe de travail interinstitutions sur les statistiques environnementales comme mesure importante permettant d'utiliser plus rationnellement les ressources et de partager les tâches de façon plus rationnelle.



entre les organisations internationales travaillant à l'élaboration de statistiques de l'environnement.

### **C. Les indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

15. Les recommandations de la Réunion d'experts interinstitutions consacrée aux indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (qui s'est tenue à Genève en novembre 2003) ont débouché sur un calendrier de travail qui devrait permettre d'achever le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire<sup>5</sup> au cours de l'été 2005. Entre-temps, il a été déterminé que l'harmonisation des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire et à ceux du Sommet mondial pour le développement durable en matière de durabilité du point de vue de l'environnement et l'amélioration de leur base statistique étaient des tâches auxquelles il fallait s'attaquer de toute urgence. L'amélioration du cadre et le choix des indicateurs de l'environnement, et le renforcement des capacités nationales de compiler ces indicateurs feront l'objet en 2004 d'une Réunion d'experts interinstitutions consacrée aux indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **IV. Mesures à prendre par la Commission**

16. La Commission de statistique est invitée à présenter des observations sur les incidences statistiques du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable tels qu'il est exposé dans la présente note.

### *Notes*

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>4</sup> Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, *Le Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).

<sup>5</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.